

RCS : LISIEUX
Code greffe : 1407

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LISIEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 40033
Numéro SIREN : 475 750 337
Nom ou dénomination : SA SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2024 sous le numéro de dépôt 453

SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE

Société Anonyme au capital de 4.830.188 €
Siège social : 2 Rue Edmond Blanc - 14800 DEAUVILLE
R.C.S. LISIEUX 475 750 337

**EXTRAIT DES RESOLUTIONS PRISES LORS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2024**

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Julien HUEL pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Madame Christine DELOY.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer en qualité d'administrateur, pour une période d'une année, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2024 :

Madame Joy DESSEIGNE-BARRIERE
née le 9 juillet 1990 à Paris (75), de nationalité française
Domiciliée 10 avenue du Square Villa Montmorency à Paris (75016)

Madame Joy DESSEIGNE-BARRIERE a fait savoir par avance qu'elle accepterait les fonctions d'administrateur si elles venaient à lui être conférées. Par ailleurs, elle a fait savoir qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de

Monsieur Bruno CHAUVIN pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Emmanuelle ANGLADE pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Nadège LAHAYE pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Emmanuel BOCHATAY pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité

*Extrait certifié conforme
par le Président*

DocuSigned by:

5ABB0FA9DF03406...